Ontario

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

SUPPLÉMENT 2007

Recommandations pour la gestion des gazons

Publication 384SF

Le présent supplément contient les modifications, ajouts et suppressions qui ont été apportés à l'édition 2005 de la publication 384F, *Recommandations pour la gestion des gazons*. Pour avoir toutes les recommandations à ce sujet, prière de consulter cette édition et d'y inclure les changements.

AJOUTS, SUPPRESSIONS ET MODIFICATIONS — PESTICIDES

Ajouts

TABLEAU 5–1. Classement des produits chimiques homologués pour le gazon (p. 41-42)

Nom commercial	Nom commun	DL_{50} (mg de m.a./kg)[1]	Groupe chimique
Fongicides			
Premis 200F	(2) triticonazole	> 2 000	triazoles
Insecticides			
Scimitar	(2) lambda-cyhalothrine	632–696	pyréthrinoïdes de synthèse

[1] La toxicité relative d'un pesticide peut s'exprimer par sa DL_{50}.

TABLEAU 5–2. Lutte contre les insectes nuisibles (p. 43-45)

Insecte	Produit	Quantité/ 100 m^2	Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un recouvrement complet. Suivre les directives du fabricant.
Fourmis	Scimitar	3,7 mL	Appliquer dans 8–10 L d'eau/100 m^2. Ne pas dépasser quatre applications par année. Traiter au printemps et à la fin de l'été. Attendre au moins 7 jours avant de répéter le traitement si les résultats ne sont pas satisfaisants.
Larves de tipule des prairies (*Tipula paludosa*)	Chipco Sevin T&O* (toute utilisation du gazon)	200 mL	*(Voir les remarques supplémentaires en regard de Larves de tipule des prairies dans le tableau 5–2, p. 43–44.)* Appliquer dans 150–200 L/100 m^2 ou, pour les petites surfaces, dans 1,5–3 L/100 m^2 et irriguer. Ne faire ce traitement qu'une fois par année. Pour traitements localisés seulement en zones résidentielles. En zones résidentielles, ne pas faire ce traitement sur une surface supérieure à 100 m^2. Envisager de traiter à partir de 270 larves/m^2.

* T&O : Abréviation de « Turf and Ornamental » ou gazon et espèces ornementales.

TABLEAU 5–3. Lutte contre les maladies (p. 46-55)

Maladie	Pesticide	Quantité/100 m^2	Inter-valles (jours)	Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un recouvrement complet. Suivre les directives du fabricant.
Anthracnose se manifestant par une brûlure foliaire et par une moisissure basale ***(Colletotrichum graminicola)*** Se produit de juin à septembre sous des conditions de chaleur et d'humidité. Éviter que le gazon, surtout le pâturin annuel, ne souffre de carences en azote, de stress hydrique, d'un sol compacté, de problèmes de drainage ni d'une accumulation excessive de feutre racinaire.	Chipco Aliette T&O*	120 g	14	Appliquer dans 6–10 L d'eau/ 100 m^2. Faire 2–4 applications par année, au printemps et/ou en été. Commencer les applications quand les conditions sont propices à l'apparition de la maladie.
Anthracnose se manifestant par une moisissure basale ***(Colletotrichum graminicola)***	Compass 50WG**	4,6 g	14–21	Faire des applications préventives au printemps, en été ou en automne quand les conditions sont propices à l'apparition de la maladie. Utiliser en alternance des fongicides ayant des modes d'action différents, dans la mesure où ils sont homologués pour la lutte contre la forme de l'anthracnose se manifestant par une moisissure basale. Observer l'intervalle le plus court si la pression exercée par la maladie est forte. Ne pas appliquer ce produit plus de deux fois d'affilée quelle que soit la maladie combattue. Ne pas appliquer plus de 2,4 kg/ha par année.
Anthracnose se manifestant par une brûlure foliaire ***(Colletotrichum graminicola)***	Compass 50WG**	3,8 g	14	Faire des applications préventives quand les conditions sont propices à l'apparition de la maladie. Utiliser en alternance des fongicides ayant des modes d'action différents, dans la mesure où ils sont homologués pour la lutte contre la forme de l'anthracnose se manifestant par une brûlure foliaire. Ne pas appliquer ce produit plus de deux fois d'affilée quelle que soit la maladie combattue. Ne pas appliquer plus de 2,4 kg/ha par année.

TABLEAU 5–3. Lutte contre les maladies (p. 46-55)

Maladie	Pesticide	Quantité/100 m²	Intervalles (jours)	Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un recouvrement complet. Suivre les directives du fabricant.
Brûlure en plaques ***(Sclerotinia homoeocarpa)*** Se produit de juin à septembre lorsqu'il fait chaud et humide. Apparaît pendant la pleine floraison des iris et des pivoines. Éviter que le gazon, surtout le pâturin annuel, ne souffre de carence en azote, de stress hydrique, d'un sol compacté ni d'une accumulation excessive de feutre racinaire. Des pulvérisations foliaires fréquentes d'azote à faibles doses contribuent à atténuer la gravité de la maladie.	Premis 200F***	32 mL	14	Appliquer dans 6–8 L d'eau/100 m². Ne pas appliquer plus de trois fois par saison de croissance.
Moisissure rose des neiges ***(Microdochium nivale)*** Empêcher la croissance abondante du gazon à la fin de l'automne. Tondre le gazon jusqu'à la fin de la croissance des feuilles. Utiliser des clôtures à neige ou d'autres méthodes pour empêcher l'accumulation excessive de neige.	Senator 70 WP WSB****	125–175 g	Au besoin	Appliquer dans au moins 24 L d'eau/100 m². Traiter après la tonte ou éviter de tondre dans les 12 heures qui suivent le traitement. Commencer les applications au sol dès les premiers signes de la maladie. Quand la pression exercée par la maladie est forte, utiliser les doses correspondant à la partie supérieure de la fourchette recommandée.
Plaque brune, plaque brune rhizoctone ***(Rhizoctonia solani)*** Se produit de juin à septembre par temps chaud et humide et lorsque les feuilles restent longtemps mouillées. Éviter les excès d'azote et l'arrosage en soirée.	Premis 200F***	16 mL	14	Appliquer dans 6–8 L d'eau/100 m². Ne pas appliquer plus de trois fois par saison de croissance.
Tache estivale ***(Magnaporthe poae)*** Les symptômes apparaissent d'ordinaire en juillet et en août. La maladie s'attaque au pâturin des prés et au pâturin annuel. Prévenir les carences en azote. Arroser légèrement mais fréquemment pendant les périodes de sécheresse pour atténuer le stress causé par la chaleur.	Heritage MAXX	6–12 g	14–28	Appliquer dans 8–16 L d'eau/100 m². Commencer les applications quand les conditions sont propices à l'apparition de la maladie. Appliquer 6 g/100 m² à intervalles de 14 jours, ou 12 g/100 m² à intervalles de 28 jours. Ne pas appliquer plus de 28,4 L du fongicide Heritage MAXX/ha par année.

* T&O : Abréviation de « Turf and Ornamental » ou gazon et espèces ornementales.
** WG : Abréviation de « Water dispersible granule » ou granulé dispersable dans l'eau.
*** F : Abréviation de « Flowable » ou pâte fluide.
**** WP WSB : Abréviation de « Wettable Powder Water Soluble Bag » ou sac hydrosoluble de poudre mouillable.

Suppressions

Tous les produits contenant du diazinon et toutes les mentions de cet ingrédient sont à supprimer de cette publication, car le diazinon n'est plus homologué pour le gazon depuis le 31 décembre 2005.

Modifications

Tableau 5–1 (p. 41–42) et tableau 5–3 (p. 46–55)

Le pesticide Aliette WDG devient Chipco Aliette Signature.
Le presticide Daconil 2787F devient Daconil Ultrex.
Le pesticide Heritage devient Heritage MAXX.
Le pesticide Senator 70 WP devient Senator WP WSB.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du présent document ou de toute autre publication du ministère :

Composer

le 1 888 466-2372 en Ontario,

le 519 826-3700 de l'extérieur de la province ou

le 519 826-7402, numéro de la ligne ATS du MAAARO pour malentendants,

envoyer un message à *products.omafra@ontario.ca* ou

visiter le site Web du MAAARO à ontario.ca/omafra.

La liste complète des produits et services du MAAARO ainsi que des bons de commande sont fournis sur le site Web. Les commandes peuvent être envoyées par télécopieur à ServiceOntario au numéro 519 826-3633.

Publié par le ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et des Affaires rurales
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007
Toronto, Canada
ISSN 1201-4117
REV 04-07-0,5M

Ontario

0121010384SF